

AVIS D'INDEXATION

Destinataires : Membres recevant une rente* ou une rente différée du Régime de retraite de l'Université d'Ottawa

Indexation des rentes de 2,41 % au 1^{er} janvier 2022

Le 20 décembre 2021 – Tous les ans, à la fin de l'année, l'Université d'Ottawa annonce l'indexation annuelle pour le régime de retraite de l'Université d'Ottawa. **Le taux d'indexation au 1^{er} janvier 2022 est de 2,41%**. Le pourcentage d'augmentation des prestations de retraite sera de **2,41 %** à compter du 1^{er} janvier 2022 pour les membres qui ont reçu une rente chaque mois de l'année 2021. Les membres qui ont commencé leurs prestations de retraite au cours de l'année 2021 recevront une augmentation proportionnelle au nombre de mois pendant lesquels ils ont reçu des prestations.

Afin de calculer le taux d'indexation annuelle des rentes pour une année donnée, le Régime utilise le pourcentage d'augmentation de l'indice du prix à la consommation (IPC), un indicateur de la variation pour la période de douze mois se terminant le 30 septembre de l'année précédente.

Le pourcentage d'augmentation de l'IPC pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021 a été de 2,41 %. Veuillez référer à l'*Annexe A* pour les détails du calcul.

Conformément au texte du Régime de retraite de l'Université d'Ottawa (RRUO), le taux d'indexation annuelle des rentes est calculé en fonction de la formule suivante :

	Si le pourcentage d'augmentation de l'IPC :	Le taux d'indexation est :
A	est de moins de 2 %	égal au pourcentage d'augmentation de l'IPC
B	se situe entre 2 % et 3 %	de 2 %
C	est supérieur à 3 %	égal au pourcentage d'augmentation de l'IPC moins 1 %

La formule d'indexation des rentes décrite ci-dessus (voir A, B et C) limiterait l'indexation à 2 %. Cependant, en vertu du sous-paragraphe 8.5.3 du texte du régime de retraite, une indexation supplémentaire de 0,41 % est accordée, puisque les conditions applicables ont été remplies en ce qui a trait au surplus du régime et aux revenus de placement.

Nous vous invitons à visiter la [page Web des publications du Régime de retraite](#) pour passer en revue les rapports annuels et les états financiers du Régime.

Le montant de votre rente indexée au 1^{er} janvier 2022 sera communiqué par RBC Services aux investisseurs et de trésorerie via le bordereau de paiement papier émis à la mi-janvier et posté à votre adresse de résidence.

Pour toute question, communiquez avec le [secteur Pension](#).

Secteur Pension

* Veuillez prendre note que le terme « membres recevant une rente » fait référence aux personnes retraitées, aux prestataires, bénéficiaires et aux conjoints survivants ou conjointes survivantes.

Annexe A

Régime de retraite de l'Université d'Ottawa

Augmentation de l'IPC au 1^{er} janvier 2022

Mois	IPC (2002 = 100)	Mois	IPC (2002 = 100)
octobre 2019	136,6	octobre 2020	137,5
novembre 2019	136,4	novembre 2020	137,7
décembre 2019	136,4	décembre 2020	137,4
janvier 2020	136,8	janvier 2021	138,2
février 2020	137,4	février 2021	138,9
mars 2020	136,6	mars 2021	139,6
avril 2020	135,7	avril 2021	140,3
mai 2020	136,1	mai 2021	141,0
juin 2020	137,2	juin 2021	141,4
juillet 2020	137,2	juillet 2021	142,3
août 2020	137,0	août 2021	142,6
septembre 2020	136,9	septembre 2021	142,9
Total:	1 640,3	Total:	1 679,8

Augmentation de l'IPC au 1^{er} janvier 2022: $\frac{1\,679,8}{1\,640,3} - 1 = 0,0241 = 2,41\%$